



Paris, le 22 décembre 2008

**Madame Annie PODEUR**  
**Directrice de la D.H.O.S.**  
**14 Avenue Duquesne**  
**75350 PARIS 07 SP**

N/Réf : 2008-144 YJD/MG

Objet : Réforme du financement du champ SSR

Madame la Directrice,

Nous souhaiterions appeler votre bienveillante attention sur les modalités d'application de la première étape de la réforme du financement des soins de suite et de réadaptation (SSR) dans le cadre de la campagne budgétaire 2009. Malgré le report en 2012 de la mise en place effective de la tarification à l'activité dans ce champ, nos Organisations représentatives de l'offre SSR, soutiennent la réalisation dès 2009 de l'objectif de redistribution des ressources en fonction des données médico-économiques. Néanmoins, nous émettons des réserves sur les conditions de cette redistribution par l'intermédiaire d'une modulation des ressources, issue d'un modèle qui apparaît encore non stabilisé.

En effet, nous ignorons encore quelles modalités ont été ou seront retenues pour 2009, ce qui constitue une source d'inquiétude pour nos établissements. En tant qu'Organisations représentatives de l'offre SSR, nous ne sommes donc pas à même de remplir notre rôle d'accompagnement et de soutien auprès de nos établissements à la veille d'une réforme conséquente. Suite au COPIL T2A SSR du 28 octobre dernier, nous avons pourtant transmis nos positions respectives à la Mission T2A sur les modalités d'application de ce modèle dans le cadre de la campagne budgétaire 2009, pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse.


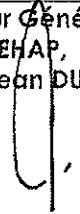
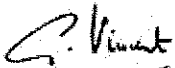

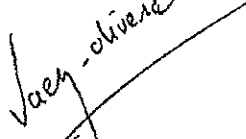
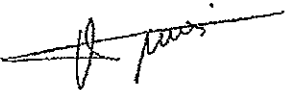
Nous continuons en outre à émettre les plus grandes réserves sur l'état actuel de la matrice IVA dont la pertinence de construction n'est toujours pas lisible, et qui ne nous paraît pas fiable, car encore instable

A ce titre, nous remercions la MT2A et l'ATIH d'avoir bien voulu organiser, dès le 15 janvier 2009, une première réunion technique pour présenter en détail leurs travaux statistiques réalisés dans le cadre de l'IVA (modélisation, analyses de corrélations et analyses en composantes principales des valeurs du point pour valider le modèle). Afin d'échanger autour de nos propres analyses et questions sur le sujet, nous leur adresserons dès que possible, comme nous y avons été invités, une synthèse des questions et discordances techniques que nous avons repérées depuis plusieurs mois et pour lesquelles nous attendons évidemment des réponses.

Enfin, nous estimons essentiel de rappeler qu'en tant que maillon clef de « l'offre de soins en raison de sa position, entre soins de courte durée et retour à domicile, unités de soins de longue durée (USLD) ou secteur médico-social »<sup>1</sup>, l'activité de SSR doit à nouveau être affirmée comme prioritaire, à l'image de la campagne budgétaire 2008<sup>2</sup>. Cela suppose la nécessaire réévaluation pour 2009 de l'enveloppe budgétaire allouée au champ SSR.

A enveloppe constante, l'indispensable médicalisation des soins de suite aurait en effet pour conséquence une démedicalisation des structures de rééducation et réadaptation fonctionnelles, ce que nous ne pouvons cautionner.

Restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre haute considération.

Le Directeur Général de la Croix-Rouge Française, Olivier Brault 	Le Directeur Général de la FEHAP, Yves-Jean DUPUIS 	Le Délégué Général de la FHF, Gérard VINCENT 
Le Délégué Général de la CSSR-FHP, Théodore AMARANTINIS 	Le Directeur National du groupe UGECAM, Jean-Louis VAEZ OLIVERA 	Le Directeur Général de l'UNIOPSS, Hubert ALLIER 

**Copie à :**

- Docteur Martine Aoustin, Directrice MT2A
- Madame Maryse Chodorge, Directrice ATIH

<sup>1</sup> CIRCULAIRE N°DHOS/O1/2008/305 du 03 octobre 2008 relative aux décrets n° 2008-377 du 17 avril 2008 réglementant l'activité de soins de suite et de réadaptation

<sup>2</sup> Cf. courrier commun FEHAP-FHF-FHP du 2 octobre 2007 adressé à Madame la Ministre, Roselyne BACHELOT-NARQUIN